

BRAVO petit suisse ! Tu as passé la douane et tu es l'heureux possesseur d'un permis de séjour à durée très limitée... Voici ce que tu dois désormais faire dans les plus brefs délais et par priorités...

Canada (une fois que tu y es...)

3 T'inscrire à la RAMQ (l'assurance maladie du Québec)

Fais-le en ligne, c'est vachement simple et ça ne prend pas beaucoup de temps. Tu auras besoin des copies des documents suivants :

- Permis de travail
- Certificat de mariage

Probablement qu'ils demandent le NAS, mais ça, tu l'auras reçu à l'étape 1

4 T'inscrire à l'ambassade Suisse

En tant que suisse de l'étranger, tu restes en contact avec ton pays (c'est important !) et cela te permet de recevoir des infos et surtout, de pouvoir continuer à voter. Ça se fait en ligne et c'est très simple (c'est suisse quoi...).

- Ton passeport
- Ton attestation de départ

5 Faire une demande pour obtenir une carte de permis de conduire québécoise

Le permis suisse est valable 6 mois au Québec à partir de ta date d'arrivée. Il faut rapidement prendre rdv en ligne sur le site de SAAQ pour pouvoir faire une carte québécoise. En tant que Suisse, tu n'as pas à repasser ton permis, sauf pour la moto ou le camion.

- Ton permis suisse
- Ton permis de séjour
- Une copie de ton contrat de bail

Prends également une copie de ton attestation de départ (on ne sait jamais...)

6 T'affilier à l'AVS facultative

Le Québec n'est pas vraiment un paradis pour les retraités. Si tu trouves qu'en Suisse, nos retraités ont des rentes ridicules, viens faire un tour icite, c'est bien pire !

Je te conseille vivement de continuer à cotiser à l'AVS. Ainsi, tu pourras avoir une retraite décente à 65 ans avec la force du CHF. Même si tu touches la rente minimale, dis-toi qu'avec la force du CHF, tu vivras décemment au Québec.

Depuis 5 mois que je suis là, je te promets que je vois énormément de personnes en âge de la retraite devoir encore travailler dans des supermarchés pour ne pas vivre sous un pont...

Et si tu n'arrives pas à renouveler ton permis ou obtenir la résidence permanente à la fin de ton séjour et que tu es obligé de retourner en Suisse, tu n'auras pas perdu d'années de cotisations !

En gros, c'est 10,1 % de ton salaire brut québécois que tu dois mettre de coté. Puis tu rajoute encore 5 % au total pour les frais, et tu obtiens ta cotisation AVS annuelle.

Ça paraît beaucoup, mais moi, ça me réconforte de savoir que je n'aurai pas à bosser jusqu'à mes 79 ans...

1 Obtenir ton NAS (n° d'assurance sociale)

Rends toi dans une succursale de Service Canada proche de chez toi. Tu auras besoin de :

- Ton permis de travail
- Ton passeport
- Prends aussi ton contrat de bail (on ne sait jamais...)

2 Si tu en as, n'oublie pas d'inscrire illico-presto ton enfant à l'école !

Tu te rends simplement à l'école avec les documents suivants :

- Copie du contrat de bail
- Copie du livret de famille
- Les permis de séjours de tout le monde

2 Ouvrir un compte en banque

Beaucoup de banques proposent des comptes pour nouveaux arrivants. Nous avons choisi la Banque nationale. Avant ton arrivée au Québec, pense à prendre rdv en ligne pour le lendemain de ton arrivée. C'est rapide à faire et ainsi tu auras rapidement un compte ouvert pour déplacer ton argent.

Une fois que tu as obtenu ton NAS, retourne à la banque et ouvre immédiatement ce qu'on appelle ici un "CELI", c'est avec ce type de compte que les québécois financent leurs retraites. En gros, c'est un compte épargne où l'argent travaille directement en bourse et fructifie à l'abri de l'impôt. Tu as le droit de mettre 7000 dollars par année.

Pour ma part, pas de bol, j'ai mis tout mon argent épargné dans mon CELI le jour où Trump a balancé son décret de taxes à la con... Résultat, la bourse est actuellement négative... Mais t'inquiète, c'est censé remonter un jour ou l'autre et même si tu dois quitter le Canada, tu peux garder ton compte CELI ouvert pour qu'il continue de fructifier. À des taux entre 6 et 10 %, moi je dis oui !!!!! En suisse, c'est combien les intérêts tu te souviens ?